

Pôle Enfance Jeunesse Péri & Extrascolaire

Information - Fonctionnement

Changement des délais Inscription / Annulation

A compter de l'été 2026 sera mise en place une modification concernant les délais des inscriptions et des annulations sur tous les Accueils de Loisirs (Péri et Extrascolaire).

Dans un souci d'harmonisation et d'uniformité, nous allons proposer un seul et même modèle.

Ci-dessous le nouveau tableau récapitulatif :

<p><u>Inscrire ou Annuler :</u></p> <p>Le mercredi avant 12h00 de la semaine qui précède les réservations.</p>	<p><u>Sur l'Espace Famille :</u></p> <p>Impossibilité de faire des modifications</p>	<p><u>Hors délai :</u></p> <p>Contactez directement la responsable qui vérifiera si la capacité est atteinte ou pas !</p>
--	--	---

Cette nouvelle organisation doit nous permettre :

- 1- De maintenir les tarifs en 2027
- 2- Un gain de temps organisationnel – rationaliser le travail induit par de nombreux changements tardifs
- 3- De clarifier tous les délais pour les familles utilisatrices des différents services du Pôle
- 4- De commander les repas et les transports en fonction des réservations réelles et non prévisionnelles.
- 5- Selon l'organisation que nous privilégions, notre Plateforme ne permet pas le blocage des capacités. Les enfants ne sont donc pas basculés en liste d'attente. (comptage manuel)

Comptant sur la compréhension de tous, nous savons que cela va engendrer des insatisfactions mais nous serons toutefois à votre écoute pour vous accompagner.